



Construire sous la menace en milieu de montagne dans la France d'Ancien Régime

René Favier

► **To cite this version:**

René Favier. Construire sous la menace en milieu de montagne dans la France d'Ancien Régime. L'edilizia prima della rivoluzione industriale secc. XIII-XVIII, Atti della Trentaseiesima Settimana di Studi, 26-30 aprile 2004, 2005, Prato, Italie. Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, pp.429-439, 2005. <halshs-00006627>

HAL Id: halshs-00006627

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00006627>

Submitted on 2 Dec 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Construire sous la menace en milieu de montagne dans la France d'Ancien Régime

René FAVIER

Professeur d'histoire moderne

LARHRA – UMR CNRS 5190

Université Pierre Mendès France – Grenoble 2

Les conséquences de la menace que, dans les sociétés anciennes, le risque avalancheux faisait peser sur le bâti en région de montagne restent fort mal connues. On trouvera aisément quelques explications à ce déficit de documentation. En dehors même des espaces vides d'hommes, nombre d'avalanches ne faisaient souvent qu'affecter granges et bergeries qui n'étaient que des lieux d'occupation temporaires, abandonnés par leurs occupants pendant les périodes hivernales. En l'absence de présence humaine, la communication sur l'accident se faisait rare. En cas d'accidents de gravité exceptionnelle, les communautés de montagne avaient en outre davantage de difficultés que celles des plaines à les faire connaître et à solliciter des aides extérieures. Dans la recherche sur l'histoire des catastrophes naturelles, l'inondation – au demeurant plus fréquente – tient une place incomparablement plus importante que l'avalanche.

On ne saurait pour autant ignorer les dangers auxquels les populations étaient exposées dans les vallées alpines et pyrénéennes. « La vallée de Freissinière se trouve... étroite et environné de rochers et montaignes des plus rapides et des plus élevées » expliquaient en 1784 les consuls de la communauté¹. Dans les Pyrénées, la station thermale de Barèges était soumise à la même menace : « Ce triste hameau élevé à deux cent douze toises au dessus de Luz n'a qu'une rue longue et étroite le long de ce Bastan dévastateur roulant avec fracas des blocs énormes de granit. Du sommet des rochers noirâtres qui s'élèvent à gauche tombent annuellement des lavanges qui écrasent les habitations². » Face à ces menaces, se pose la question de la capacité des populations à y faire face et plus particulièrement à gérer le risque qui pesait sur leurs habitations.

1. Les constructions de montagne face aux avalanches

Pour la France d'Ancien Régime, ce n'est ordinairement qu'à partir de la fin du XVIIIe siècle que les informations relatives aux destructions relatives aux avalanches commencent à devenir régulières, à travers les demandes d'aides adressées par les communautés à l'administration royale³.

Dans les hautes vallées du Dauphiné, indépendamment des dégâts causés aux fonds eux-mêmes dévastés par les coulées de neige – notamment les coulées tardives qui emportaient les jeunes pousses dans les vallées – ou ravinés en cas de fonte rapide des neiges,

¹ A.D. Isère, II C 481, n° 43, Procès-verbal du 20 décembre 1784

² *Guide du voyageur aux bains de Bagnères, Barèges, St-Sauveur et Cauteretz contenant la description exacte des lieux, l'itinéraire des montagnes et des vallées, les propriétés et l'analyse connue des eaux minérales, un aperçu sur les moeurs des habitans et sur les productions du pays...*, publ. par J. B. J.***, à Paris, chez Lerouge, 1819, XII-324 p. (pl. et carte)

³ FAVIER R., « La monarchie d'Ancien Régime et l'indemnisation des catastrophes naturelles à la fin du XVIIIe siècle : l'exemple du Dauphiné », *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire, Second colloque sur l'histoire des risques naturels* (FAVIER R. dir.), Grenoble, MSH-Alpes, 2002, p. 71-104

il n'était pas une année sans que des demandes ne soient formulées pour indemniser des habitants victimes de la destruction partielle ou totale de leurs habitations. Certaines communautés étaient plus particulièrement exposées. La Salle en Briançonnais fut ainsi victime de coulées dévastatrices en 1779, puis en février et mars 1781⁴. Dans l'hiver 1783, c'était au tour de celles de Névache, Puy-Saint-André et Saint-Martin-de-Queyrières⁵ ; en 1784, celles de Briançon, Abriès et Arvieux⁶. Particulièrement exposées, les habitations de la vallée de Freissinières furent victimes en 1784 de deux avalanches destructrices à la fin du printemps, puis au début de l'hiver suivant : « La coulée de neige qui est arrivée le dix du mois d'avril dernier a emporté des couverts de six particuliers qui sont situés au vilage des Mansals, hameau dudit Freyssinières ». « Des coulées de neige de tout couté le douze du présent mois qui a emporté ou endommagé les maisons de seze particuliers habitans de cette communauté, les fourages meubles et denrées, linges⁷. » Plus généralement, on peut également s'interroger sur le fait de savoir si le petit âge glaciaire n'a pas contribué à multiplier les hivers où la surcharge neigeuse était considérable. L'hiver 1785 en tout état de cause fut ainsi particulièrement dévastateur, les avalanches emportant des habitations dans de nombreuses communautés de janvier à avril : Briançon (5 maisons), La Salle (4 maisons) Saint-Chaffrey, Saint-Martin-de-Queyrières, Cervières, Vallouise (11 maisons touchées), Villars-Saint-Pancrasse, Abriès (dommages aux maisons « par les coulées et poids de neige pendant les mois de mars et avril 1785 » aux hameaux de Villaret et Varenz), Aiguilles, Arvieux, Château-Villevieille⁸. Au total, pour l'année 1785, l'intendant reçut 63 déclarations de dégâts aux maisons et bâtiments causés par les « coulées de neige » (ou de maisons écrasées sous le poids des neiges). Ce total il est vrai restait modeste au regard de l'ensemble des procédures (5,5% de l'ensemble des déclarations) et ne donna lieu qu'à des aides encore plus faibles (3486 livres, soit 2,9% des aides accordées dans la province).

Mieux documenté, mais plus exceptionnel était le cas des stations thermales comme Barèges qui devint au début du XVIIIe siècle le haut lieu du thermalisme pyrénéen. Le plan de la station dressé en 1714 indique ainsi clairement l'emplacement des « Maisons desmolies pendant l'hiver par les lavanges de neiges qui ont coulé des ravines et montagnes ». Tout au long du siècle, des accidents emportèrent régulièrement une partie des installations. En 1783, le parc de promenade réalisé pour les soldats malades fut ainsi entièrement ravagé par une avalanche⁹. Durant l'hiver 1802, une série d'avalanches descendit dans toute la vallée et y détruisit de nombreuses granges¹⁰. Le 19 février (30 pluviöse an X), à onze heures du soir, une avalanche particulièrement dévastatrice s'abattait sur la station. A la suite d'une pluie douce, deux énormes coulées se précipitaient en même temps dans le torrent du Bastan, le traversaient, et allaient écraser ou renverser sur l'autre rive les bâtiments qui se trouvaient sur leur passage. « Celle du milieu projetée avec plus de force remonte la pente opposée qu'elle couvre également de ses débris jusqu'à une élévation d'environ 300 mètres ; décrivant ensuite une parallèle, une partie retombe encore sur un rang de petites maisons dans les derrières, les écrase entièrement ainsy que onze personnes¹¹. »

Les procès-verbaux disent la fragilité fréquente des bâtiments qui paraissent parfois victimes du poids de la neige accumulée, plutôt que du souffle destructeur de l'avalanche.

⁴ A.D. Isère, II C 454, n° 5 et 6 ; II C 463, n°20.

⁵ A.D. Isère, II C 472, n° 13, 15, 17 bis

⁶ A.D. Isère, II C 483, n° 5, 27, 28 et 28 bis.

⁷ A.D Isère, II C 481, n° 43, procès-verbaux des 15 septembre et 20 décembre 1784.

⁸ A.D. Isère, II C 495, n° 4-7, 9, 12-15, 28, 31-35, 41-43, 45-48.

⁹ Il sera reconstruit au XIXe siècle sous le nom de « Promenade horizontale ».

¹⁰ A.N., F 8/131, dossier V/4, Rapport du préfet B. Lannes au ministre de l'Intérieur Chaptal (5 ventöse an X).

¹¹ A.N., F 8/131, dossier V/4, Procès verbal de l'ingénieur en chef du département [le citoyen Siret] au préfet (15 ventöse en X).

C'est au demeurant par la destruction du toit que commencent ordinairement des déclarations de sinistres. Ainsi en avril 1784 à Freissinières, « Jean Anthouard a souffert par cet accident, le couvert de sa maison étant de meme détruit, les bois de charpente rompus [...], les murailles cétant aussy écroulées [...] « Jacques Gouirand a de meme souffert par le même accident, le couvert de sa maison ayant été emporté de meme que les murailles, les bois de charpente rompus. » Dans le Briançonnais, les maisons construites « à chaux et à sable » - parfois seulement « avec terre battue » - et couvertes d'ardoises paraissent n'avoir offert qu'une résistance modeste aux violentes coulées. Plus généralement, les procès-verbaux témoignent de la modestie des habitations emportées. A Freissinières comme à Vallouise, elles s'organisaient toutes selon un même modèle associant une cuisine, une chambre (rarement deux), une écurie et une grange : « Joseph Arnoux feu Joseph a également souffert par le meme accident, sa maison étant composée d'écurie, cuisine, chambre et grange, battie à chaud et sable, le couvert en ardoise de la longueur de six toises par quatre de large sur trois d'auteur ayant été détruite, les bois rompus les ardoises cassés... »

Au regard de l'information disponible, on ne saurait avancer l'existence d'une variable dans la résistance des constructions qui témoignerait de l'inégale aisance des habitants et de l'inégale qualité des bâtiments. On observera cependant que les édifices publics paraissent avoir généralement mieux résisté. Dans les Alpes dauphinoises, on ne relève jamais dans les procès verbaux de dégâts des demandes relatives aux églises. De même à Barèges, alors que les grandes avalanches étaient susceptibles de ravages considérables sur les maisons, les bâtiments de l'hospice et des bains résistèrent à tous les accidents du XVIIIe siècle. Lors de l'avalanche destructrice du 19 février 1802 qui emporta vingt bâtiments et en endommagea quatorze autres (« bouleversées ou plutôt broyées par le choc et sous le poids de la neige » ou par « la pression de l'air »), l'hospice n'eut que peu de dégâts « provenant seulement de la chute directe de la neige ». Il resta conservé « presque intact par sa seule position qui le met à l'abri de toute atteinte des avalanches¹² ».

Au demeurant, le plus grand nombre des avalanches ne touchaient que des habitations isolées. Ce n'est que très exceptionnellement que l'on enregistre des accidents affectant des hameaux ou des villages entiers, établis en dehors des couloirs ordinaires de descente des neiges. Dans le massif de l'Oisans, si de nombreuses coulées emportèrent des hameaux dans la vallée du Ferrand au XVIIIe siècle, une seule toucha directement le village de Clavans en janvier 1748¹³. De même, en mars 1783 le village de Clémence-d'Ambel en Valgaudemar fut touché par une avalanche exceptionnelle : « Le six mars dernier, une coulée de neige, n'étant pas mémoratif que dans cet endroit on n'en aye jamais vu dessendre sa pareille, se détachant du sommet d'une montagne nommée Combefroide, mellée de pierres grosses et menues, poussée par un ouragan des plus impétueux qui brisa des arbres noyers et endommagea le couvert des maisons de certains particuliers du vilage de la Chapelle, déposa un tas immense de neige et pierres grosses et menues. » Au demeurant, ce sont les récoltes et les champs engravés qui furent les principales victimes de cette avalanche, bien davantage que les habitations¹⁴. Plus grave fut la coulée qui emporta le 7 février 1785 à Arvieux en Queyras la totalité du hameau du Serre des Escoyères et une partie des maisons du chef-lieu¹⁵. « Une coulée de neige si considérable survenue le 7^e à sept heures du soir qu'elle a entraîné dans sa course tout ledit village du Serre dont il ne reste aucun vestige et emporté les maisons presque

¹² A.N., F 8/131, dossier V/4, Procès verbal de l'ingénieur en chef... ; Mémoire du citoyen Donnat, capitaine du Génie en résidence à Tarbes sur le désastre de Barèges (9 floréal en X).

¹³ A.D. Isère, 4 E 26 / BB 6, Délibération consulaire de Clavans, 13 avril 1748 ; CREVOLIN A., *Les risques naturels dans la vallée du Ferrand aux XVIIIe-XIXe siècles*, DEA, Université Lumière – Lyon 2, 1999.

¹⁴ A.D. Isère, II C 464, n° 51, procès verbal du 18 septembre 1783.

¹⁵ A.D. Isère, II C 483, n° 28, procès verbal du 9 février 1785 : « Accidents particuliers causés par des coulées de poids de neiges aux habitants de laditte communauté dénommés cy-après »

une demy lieue au dessous dans des précipices affreux qu'il ne reste aucun moyen aux habitants de ce ville pour subsister, toutes leurs danrées ayant été entraînées [...] Nous estant aussi transportés sur les emplacements des maisons des nommés Jean Audier, fils Jean, Jean Albert, feu Jean, Jean Garcin, feu Laurens, Laurens Albert, feu François, Françoise Alvert, veuve de David Meyssemilly et sur les murs des jardins de Mr André Fantin et M^c Antoine-Joseph Fantin notaires, tous habitants du chef-lieu, nous avons vérifié que les maisons desdits Audier, Albert et Garcin ont été également entièrement enlevées par une coulée de neige arrivée ledit jour sept du courant à sept heures et demy du soir qui a entraîné les maisons, tous les bois et les murs engloutis dans les neiges de même que leurs danrées et que lesdits Mr André et Antoine-Joseph Fantin ont eu les murs de leurs jardins abattus. »

Pour destructrices qu'elles aient été, ces avalanches restaient peu meurtrières. Rares apparaissent en effet les habitants victimes de l'effondrement de leurs maisons. En certaines circonstances sans doute, le danger passait tout près. En février et mars 1781 à La Salle en Briançonnais, « plusieurs de ces particuliers ont failli périr par cet accident. » Mais en Dauphiné dans la dernière décennie de l'Ancien Régime, on ne relève qu'une seule victime à Freissinières lors d'une avalanche survenue à la fin de la nuit du 12 décembre 1784. Tandis que la plupart des habitants parvenaient à fuir « en chemise étant sur les cinq heures du matin à la rigueur de l'hiver », un nommé Jean Baridon était « écrasé dans son lit », de même qu'une partie des bestiaux « entièrement détruits, emportés et foulés dans la neige et sous les écroulements de murailles. » Particulièrement exceptionnelle à cet égard fut l'avalanche de février 1802 à Barèges au cours de laquelle onze personnes trouvèrent la mort dans deux maisons, un enfant y étant retrouvé miraculeusement en vie 12 heures après son ensevelissement¹⁶. Sans doute, ce petit nombre de victimes renvoyait-il à une faible occupation du territoire dans les villages d'altitude. Mais elle rendait compte également de dispositifs vernaculaires de protection dont il convient de souligner la précocité.

2) Des dispositifs de protection

Face aux menaces de la montagne, on ne saurait en effet présupposer un quelconque fatalisme des populations. S'ils étaient parfois surpris par les avalanches, les habitants savaient en effet parfaitement analyser les conditions de leur déclenchement. Les consuls d'Arvieux en Queyras expliquaient ainsi dans leur procès verbal du neuf février 1785 celles de l'avalanche qui avait emporté leur village deux jours auparavant : « Nous, officiers municipaux de la communauté d'Arvieux, certifions nous être transportés à la réquisition des habitants du Serre des Escoyères, hameau de cette communauté et de ceux du chef-lieu d'Arvieux, tous dénommés cy-après, sur l'emplacement dudit village du Serre, où étant nous avons vu et vérifié que la grande quantité de neige survenue depuis le 2^e du courant jusques au 6^e février, suivi d'un temps redoux pendant la journée du 7^e, a occasioné une coulée de neige si considérable survenue le 7^e à sept heures du soir qu'elle a entraîné dans sa course tout ledit village du Serre¹⁷. » A fortiori, les ingénieurs de la fin du XVIII^e siècle étaient-ils à même de fournir des analyses techniques. Barèges « est dominé de droite et de gauche dans toute sa longueur qui est de 500 mètres par des hauteurs énormes » écrivait le capitaine du génie Donnat. « C'est des sommets de ces hauteurs que des neiges accumulées par la rigueur de plusieurs hyvers et formées de plusieurs couches endurcies de différentes dancitées venant à recevoir dans certains endroits les impressions de la chaleur printanière sont ébranlées dans leurs surface d'emportement, résistant un moment par leur inertie, enfin se brisent et se

¹⁶ A.N., F 8/131, dossier V/4, « Etat des bâtiments détruits le trente pluviôse an X à Barèges les Bains par la chute des avalanches »

¹⁷ A.D. Isère, II C 483, n° 28.

précipitent dans le fond du vallon comme autant de torrens dévastateurs, entraînant avec elles tout ce qui peut s'opposer à leur passage¹⁸. »

De cette connaissance, souvent empirique de la menace, les habitants surent très tôt tirer les leçons principales. Une étude fine nécessiterait naturellement le développement de micro-analyses de terrain en collaboration avec les travaux de l'archéologie rurale. Les travaux menés dans les Pyrénées sur les granges foraines (dans les vallées de Barèges et de Gavarnie) sont à cet égard particulièrement éclairants¹⁹. Souvent installés sur des terrains de forte pente, dans des zones de prés de fauche anciennement exploités, ces granges de petite dimension, conçues pour loger un berger, une dizaine de vaches ou une cinquantaine de moutons au maximum, étaient particulièrement exposées aux risques avalancheux. Les recherches des architectes ont montré l'ancienneté et la diversité des formes d'intégration de cette menace dans leur architecture. Les dispositifs anti-avalancheux parfois très spectaculaires mis en œuvre attestent de la maîtrise technique et de savoir-faire vernaculaires, prenant en compte la diversité des menaces, tant dans les choix des implantations et que dans les systèmes de protection mis en œuvre. Les granges foraines exposées en hiver aux avalanches de neige froide et pulvérulente étaient ainsi adossées à un massif qui servait de tremplin aux avalanches dont le souffle était atténué par des rangées de frênes plantés en amont. Celles exposées aux avalanches de neige humide et lourde de printemps étaient protégées par une étrave triangulaire en amont qui séparait la coulée de part et d'autre de la construction. Dans toutes ces vallées, « la gestion et l'intégration des risques dans la vie quotidienne sont dans ces vallées un fait social qui a imprégné la culture, l'imaginaire, les comportements, les modes de vie et l'habitat ».

Le caractère temporaire de certaines constructions constituait une autre forme de réponse. Dans le massif de l'Oisans, les habitants du village de Besse passaient contrat pour faire « déconstruire » avant le 2 novembre de chaque année un pont situé dans un couloir d'avalanches, pont que l'on faisait reconstruire dans le courant du mois de mai de l'année suivante²⁰. De la même façon à Barèges, une partie des habitations des curistes étaient-elle démolies à la fin de la saison pour être reconstruites au printemps suivant : « Les maisons n'ont qu'un étage et sont presque toutes bâties en bois, afin de pouvoir les démonter à l'entrée de l'hiver ; car les habitants émigrent chaque année à cette époque, emportant avec eux leurs pauvres habitations, pour ne pas mourir de froid dans cette Laponie isolée du reste du monde. " Dès que le mois de septembre arrive, dit M. Jubinal, on démolit la plus grande partie des habitations pièce à pièce ; on numérote leurs murailles factices, on étiquette leurs toits et leurs plafonds ; et tout cela, semblable à une décoration de théâtre qu'on reporte au magasin après qu'elle a servi, est mis en réserve sous quelque couvert pour l'année suivante. Puis, dès que la *primerose* fleurit, les maisons repoussent blanches et neuves, et ayant toujours l'avantage de paraître avoir été conservées sous verre"²¹. »

Les zones d'habitat permanent pour leur part bénéficièrent parfois dès le XVIIIe siècle de dispositifs de protection. Dans le Queyras, les maisons des notables paraissent avoir été protégées par des « murs de jardin » dont on notait soigneusement la destruction lors des événements exceptionnels. De manière précoce, c'est à l'abri de véritables dispositifs pare-

¹⁸ A.N. F 8/131, dossier V/4, Mémoire du citoyen Donnat, capitaine du Génie en résidence à Tarbes sur le désastre de Barèges (9 floréal en X).

¹⁹ BARRUE M., « Le risque vécu et construit en pays montagnard pyrénéen : le cas des villages des hautes vallées du Lavedan dans les Pyrénées centrales françaises », in FAVIER R., *Les pouvoirs publics face aux catastrophes naturelles dans l'histoire*, Grenoble, MSH-Alpes, 2002 p. 175-191.

²⁰ CREVOLIN A., *Les risques naturels dans la vallée du Ferrand...*, p. 96.

²¹ *La France pittoresque*, t. III, 1835 ; J. Leclercq, *Promenades et ascensions dans les Pyrénées*, 1872.

avalanches, renforcés en 1731 et 1818 et dont la technique dérivait directement des systèmes de protection de l'architecture militaire, que se développa la station thermale de Barèges. « Du sommet des rochers noirâtres qui s'élèvent à gauche tombent annuellement des lavanges qui écrasent les habitations malgré le soin qu'on prend de les garantir par des ouvrages extérieurs en maçonnerie. Ce terrible fléau est cause qu'on ne bâtit point sur le passage des lavanges » expliquait le *Guide du voyageur aux bains*. Situés au cœur du village, l'établissement de bain était ordinairement à l'abri de la menace : « Vers le milieu de la longue rue de Barèges est un emplacement qui, jusqu'à aujourd'hui, a été exempt des terribles catastrophes que ce villages a si souvent éprouvées : c'est une terrasse élevée d'environ quatre marches au-dessus du sol, elle est pavée en dalles de pierre. » Il en allait de même de l'hospice militaire, favorisant l'installation de maisons bourgeoises alentour : « La position de l'hospice qui le met entièrement à l'abri, y a mis aussi plusieurs maisons bourgeoises qui l'avoisinent, lesquelles étant vastes et quasi attenantes à l'hospice et très près des bains paraissent entièrement propres à son agrandissement à peu de frais²². »

Dès la fin du XVIIIe siècle cependant, la quête de profit avait conduit à multiplier des constructions en zone à risque dans la station thermale pyrénéenne. Au lendemain de l'avalanche meurtrière en février 1802, l'ingénieur en chef du département, dénonçait le non respect des règles de prudence : « On avoit construit auprès de cet établissement thermal des maisons pour recevoir les personnes qui les fréquentent. A cet effet, on choisit les emplacements les plus éloignés du danger ; mais un tems assés considérable s'étant écoulé sans qu'il fût arrivé des accidents très désastreux, on hasarda d'étendre les constructions. Les propriétaires qui pendant la saison nichaient jadis dans les mansardes voulurent se bâtir des logements particuliers ; des artisans convertirent leurs cabanes de planche en maisons ; on battit de petits logements pour caserner les militaires ; on construisit des vauxhals, des caffés, des auberges etc... Enfin, ce désert ou jadis on ne reposoit que comme dans un camp volant réunissait presque toutes les ressources d'une ville. Le monstre dormait. On ne vouloit point croire à son réveil et on l'approchoit chaque jour davantage. Enfin cet hyver, l'abondance des neiges réveilla les craintes. Elles n'ont été que trop justifiées²³. »

3) Reconstruire sous la menace

S'interroger sur la reconstruction des édifices détruits par les avalanches conduit à poser une double question : celle du principe même de la reconstruction dans une zone à risque d'une part, celle des conditions matérielles de la reconstruction d'autre part. La première de ces questions renvoie à la thématique souvent récurrente du prétendu « fatalisme » des sociétés anciennes, particulièrement dans les milieux de montagne réputés arriérés. On a vu qu'en réalité les choses étaient différentes, que les populations villageoises savaient apprécier la réalité du risque et que, sauf de manière exceptionnelle, les constructions principales restaient en dehors des couloirs avalancheux. La reconstruction des édifices détruits sur les mêmes lieux renvoyait ordinairement des systèmes d'explications beaucoup plus rationnels, et résultait de contraintes déterminées par les capacités matérielles des populations, ou des projets spéculatifs.

Quel que soit le danger, la reconstruction des granges foraines s'imposait dans les alpages d'altitude. Pour les habitations principales, devrait aussi être envisagée la question de la maîtrise du foncier, souvent très inégalitaire, et la capacités des victimes à reconstruire en

²² *Guide du voyageur aux bains de Bagnères...*, p. 155-160 ; A.N. F 8/131, dossier V/4, Mémoire du citoyen Donnat...

²³ A.N., F 8/131, dossier V/4, Procès verbal de l'ingénieur en chef du département...

un autre lieu les bâtiments détruits. D'une manière générale, la capacité de mobiliser les moyens nécessaires à la reconstruction restait la question principale.

Compte tenu des formes de l'habitat et de la concentration des biens dans un même espace, c'était ordinairement la totalité du patrimoine qui était affecté. Avec les habitations, les avalanches emportaient souvent les animaux, les réserves alimentaires (humaine et animal), les meubles, l'outillage agricole. On ne saurait ignorer naturellement les exagérations qu'en toute circonstance les demandes d'aides pouvaient donner lieu. Mais les procès-verbaux énumèrent parfois avec précision les pertes subies et les situations de détresse. Lors de l'avalanche de Freissinières en avril 1784, la maison de Susanne Bertallon veuve de Jean Michel était « emporté par la violence de cette coulée de neige, les bois de charpente rompus, une partie des murailles écroulée ; les fourrages qui se sont trouvés dans la grange ont été presque tout perdus, sa provision de pain a été de même perdu ; ses enfants ont été obligés de recourir à la charité. Nous estimons que pour réparer laditte maison coutera la somme de deux cents quatre vingt livres [...] Jean Michel et Pierre Bertallon ont de même souffert par le même accident. Le couvert de leur maison a également été écrasé et emporté, les bois de charpente rompus, les fourrages détruits de même que leur pain. Luy et sa famille à la mendicité. Nous estimons que pour réparer leurditte maison coutera trois cent livres [...] Jean Arnoux, sa maison ayant de même souffert par le même accident, le couvert ayant été emporté, le tout cassé et brisé, les murailles écroulées, le peu de fourage qu'il avoit et son pain ayant été de même perdu, ayant été obligé de sortir de sa maison et recourir aux bienfaits du peuple. Nous estimons que pour réparer laditte maison coutera pour le moins quatre cents cinquante livres [...] »

Partout en outre, les difficultés rencontrées par les habitants dont les maisons avaient été emportées se doublaient des rigueurs imposaient par l'environnement montagnards en période hivernale. A Arvieux en Queyras, en février 1785, les habitants du hameau du Serre des Escoyères se trouvaient « exposés à la rigueur de la saison sans aucune espèce de moyen de subsister. Ils sont dans le cas d'avoir besoin du pain pour se nourrir et leurs familles, et d'autre prompts secours sans lesquels ils sont obligés de mandier et peut-être s'expatrier ne trouvant pas même gens qui leur fit des avances attendus leur pauvreté. »

Dans ces conditions, c'est ordinairement sur la capacité à mobiliser une entraide locale que reposait la possibilité d'une reconstruction rapide mettant les habitants à l'abri des rigueurs du climat. « Jean Arnoux feu Pierre audit hameau, sa maison composée d'écurie, cuisine et grange ayant été emportée par la coulée de neige qui est arrivé la présente année le dix février dernier ; le secours des bonnes gens luy ayant aidé à la rebatir pour se metre à l'abri...²⁴ » La récupération sur place des matériaux qui pouvaient l'être constituait une des conditions principales. Lorsque ce n'était pas le cas, les procès verbaux ne manquaient pas de relever l'argument dans les demandes d'aides adressées à l'intendant. « Magdelaine Arnoux, veuve de Jean Paris ayant de même souffert par la neige, sa maison entièrement détruite, les murailles écroulées, le couvert emporté, les bois de charpente rompus et brisés et hors de pouvoir servir ; ses enfans sont à la dernière misère étant dans le bas age sans pouvoir se rebatir ayant de même été obligés de recourir à la charité. Nous estimons que pour rebatir cette maison coutera trois cents quatre vingt livres »

La répétition des accidents constituait un motif supplémentaire. Victime d'une première avalanche le 15 février 1769, François Bertallon et Jacques Allard du hameau du Serre des Escoyères à Arvieux en Queyras voyaient une seconde fois leurs maisons détruites dans l'avalanche du 12 décembre 1784. « Certifions en outre que François Bertallon et Jacques Allard avoyent suby un pareil accident par une coulée de neige le 15 février 1769

²⁴ A.D Isère, II C 481, n° 43, procès-verbal du 20 décembre 1784.

sans avoir eu aucun dégrèvement, et que sans le secours de la communauté ils n'auraient pas pu se rebatir, et que par le présent leurs maisons sont entièrement détruites de fond en comble et qu'ils sont forcés d'aller se rebatir ailleurs et que cela leur coûtera de grandes dépenses, espérant qui sera le bon plaisir de votre grandeur de leur tendre la main en leurs présents besoin²⁵. »

C'est presque toujours par la nécessité d'obtenir une aide pour reconstruire les maisons détruites qu'étaient justifiées les demandes d'aides adressées aux intendants : « Nous soussignés chatelain consuls moderne et autres principaux chefs de la présente communauté certifions le présent état cy-dessus véritable et estimé le plus justement possible, supplions très humblement monseigneur l'intendant d'y avoir égard dans la distribution du dégrèvement et de vouloir bien accorder auxdits habitants qu'ont suby le malheur des coulées de neige un dégrèvement proportionné à leurs pertes qui n'ont aucun recours pour se rebatir, à Freissinière le 20^e décembre 1784²⁶. » En réalité cependant, ces aides restaient toujours marginales au regard de l'importance des pertes évaluées. En avril 1781, les six maisons emportées par les avalanches de février et mars étaient évaluées à 3236 livres par le subdélégué qui concluait : « Pour leur aider à rétablir leurs maisons, j'estime qu'il y a lieu de leur accorder la somme de trois cent livres ». Seul le tiers de cette somme fut accordé²⁷. Bien souvent les aides étaient encore plus modestes. Pour l'avalanche de Vallouise de février 1785, les pertes étaient évaluées à 6100 livres, et l'aide apportée se limita à 84 livres ; pour celle du Serre des Escoyères à Arvieux en 1784, les chiffres furent respectivement de 27000 livres pour l'estimation des pertes, et de 126 livres pour les aides.

La modestie de ces aides suggère deux observations. Les avalanches montagnardes étaient moins susceptibles que d'autres catastrophes de mobiliser la compassion royale, du fait du caractère limité des impacts et de leur plus difficile médiatisation. Alors que la presse du XVIII^e siècle se fait écho des grandes inondations, des ouragans ou des tremblements de terre, parfois pour mobiliser la compassion des lecteurs devant le malheur de victimes, il faut attendre la première moitié du siècle suivant pour que des avalanches y occupent une place comparable²⁸. Plus généralement cependant, la faiblesse des aides rend compte des principes mêmes qui en fondaient la distribution. Nullement conçue comme une indemnisation des victimes pour les aider à reconstruire, ces aides entraient dans le cadre plus général de l'octroi de privilèges sous la forme de dégrèvement d'impôts. « L'Etat financier l'emport(ait) sur l'Etat protecteur, la grâce royale sur l'action globale²⁹. »

La question se posait de manière différente dans les stations thermales de montagne où s'imposaient des enjeux spéculatifs. A Barèges, l'aide à la reconstruction des maisons des particuliers détruites par l'avalanche de 1802 suscita un vif débat. L'insuffisance des moyens disponibles pour accueillir les curistes dans les édifices publics imposait d'accorder une aide aux particuliers pour qu'ils puissent reconstruire. Dans une note anonyme, des conseillers du ministre de l'Intérieur proposaient d'accorder une somme de 15.000 fr dont la distribution serait laissée « à la sagesse du préfet » pour aider à reconstruire les maisons où logeaient les soldats. « On observera au ministre que cette dernière mesure est nécessaire non seulement

²⁵ A.D. Isère, II C 483, n° 28.

²⁶ A.D. Isère, II C 481, n° 43, procès-verbal du 20 décembre 1784.

²⁷ A.D. Isère, II C 463 n° 20.

²⁸ BURIDANT J., « L'écho du tonnerre : le retentissement de l'orage du 13 juillet 1788 » ; QUENET G., « Un Ancien Régime médiatique de la catastrophe » ; TAILLAND M., « 1820, première tragédie alpestre : l'avalanche de la caravane du docteur Hamel » ; GUIGNIER M., « Mémoire d'une avalanche : Saint-Hilaire-du-Touvet (1853) », in FAVIER R. et GRANET-ABISSET A.-M., *Le traitement médiatique des catastrophes : Discours et représentation*, à paraître, Grenoble, MSH-Alpes, 2004.

²⁹ QUENET G., *Les tremblements de terre aux XVII^e et XVIII^e siècles. Une histoire sociale du risque*, Thèse dactyl., Université Paris 1, 2001, p. 302-305.

par l'affreuse situation des Barégeois, mais encore par l'intérêt de l'humanité et celui du gouvernement. En effet, les bâtiments qui ont été renversés par les avalanches, quoiqu'appartenant à des particuliers, servoient à loger les militaires qui se rendoient chaque année aux eaux à Barèges en très grand nombre et qui ne pouvoient être reçu à l'hospice qui leur est destiné, vu son insuffisance. Il faut donc de toute nécessité que le gouvernement augmente les bâtiments de l'hospice ce qui occasionneroit des dépenses très considérables, ou, ce qui vaudra beaucoup mieux, qu'il accorde quelques secours aux habitans pour leur faciliter les moyens de relever leurs maisons qu'ils louoient aux militaires. Sans cette mesure, tout à la fois de bienfait et de politique, le précieux établissement des eaux de Barèges (quoique les bains aient été épargnés) resteroit à peu près sans maison et deviendroit nul, surtout pour les défenseurs de la Patrie³⁰. »

Outre la nécessité des secours à apporter à des familles ruinées, les victimes pour leur part fondaient leur revendication sur une argumentation où se mêlaient le « génie hospitalier des Barégeois », leur connaissance du terrain, une certaine culture du risque, et la crainte plus ou moins diffuse de voir des investisseurs extérieurs profiter de la catastrophe pour mettre la main sur les profits générés par la clientèle des bains. « Vous ne devez pas présumer, Citoyens Consuls, que des capitalistes viennent jamais employer leur fortune en faisant construire des maisons à Barèges. Le désastre qui vient de se passer n'est pas fait pour les encourager. Jusqu'ici, Citoyens Consuls, on a vu que les habitans de la vallée, et tout au plus des étrangers attachés par l'Etat à l'existence de l'établissement, qui ayent risqué leurs capitaux et les fruits d'une vie entière de travail pour élever des maisons sur un terrain où tout est périssable, où tout est exposé aux lavanges, aux torrents, aux éboulemens de toute espèce, où les maisons donnent à peine par le produit de trois mois de saison de quoi payer les réparations annuelles et les contributions. Il fallait le désintéressement et, l'on peut le dire, le génie hospitalier des Barégeois pour agrandir cet établissement et lui donner l'importance qu'il avait avant ce terrible événement. Il n'y a que l'habitant de la vallée qui puisse avoir le courage de reconstruire une maison sur un terrain où les éboulemens l'ont une fois emportée. Il n'y a que lui qui sache, et par tradition, et par expérience, que ces sortes d'événemens ont leurs périodes et n'effrayent qu'une fois dans le cours de la vie de l'homme ; qu'il faut une réunion de circonstances que les hyvers ordinaires n'amènent pas, qu'il est enfin probable que les contemporains ne reverront plus une montagne de neige aussi effrayante formée tout à coup dans la gorge de Barèges. C'est donc à ces propriétaires, puisqu'ils en ont le courage et le dessein, de relever les maisons. C'est sur le même local (car il n'y en a pas d'autre qui ne soit encore plus exposé) que ces maisons doivent être reconstruites³¹. »

On ne saurait naturellement accepter pour argent comptant le « désintéressement » prétendu des habitans de la vallée, seuls capables de prendre de gros risques pour de petits revenus. Mais indépendamment des enjeux financiers sous-jacents, c'est bien en définitive à un ancienne maîtrise de l'espace que fait écho la pétition des notables de la vallée. Bien loin d'un quelconque fatalisme, elle témoignait au contraire de la rationalité de choix (et de risques) assumés face aux menaces de la montagne, tant dans la protection de leurs habitations que dans celle de leurs investissements.

³⁰ Arch. Nat., F 8/131, dossier V/4, Commentaires anonymes sur les propositions du préfet.

³¹ Arch. Nat. F 8/131, dossier V/4, Pétition de habitans de Barèges...